

Social

Les collectivités doivent-elles recruter des emplois aidés?

Selon les derniers chiffres de l'Insee, publiés en décembre, les contrats aidés dans la fonction publique territoriale représentaient, en 2015, près de 95 000 équivalents - temps plein. Un nombre en constante augmentation et une pratique largement plébiscitée par les agents de notre panel : 60% approuvent ces recrutements, quand 30% en demandent l'arrêt. Une position qui tranche avec celle des syndicats, pour qui il y a un risque que ces emplois ne remplacent progressivement des postes d'agents avec un statut de fonctionnaire. Une enquête de la Dares, « Le recours aux contrats aidés », a permis de comparer la situation avec le secteur marchand. Les résultats, modestes en termes d'intégration dans le secteur public, interrogent sur le bien-fondé de la politique de contrats aidés. ● I. R.

Réalisé par « La Gazette » auprès d'un échantillon représentatif de 1355 fonctionnaires territoriaux sur internet du 6 décembre 2016 au 5 janvier 2017 (318 répondants).



Retrouvez le baromètre des territoriaux
www.lagazette.fr/492032